SURETE - ACCÈS SANS ESCORTE AUX ZONES DE SÛRETÉ À ACCÈS RÉGLEMENTÉ - 11.2.6.2

FORMATION | **Validité : 3 ans** | **BADGE**

Lieu

Réunion
Guadeloupe

Durée

Initiale : 3h
Récurrente : 2h

Responsable

Carole MARCHAND

Coût de la formation

Nous consulter

Pré-requis

Bonne maîtrise du français parlé et écrit.
Avoir validé la formation 11.2.2

Equipement obligatoire

Aucun

Accessibilité aux PSH

Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être engagé pour

Accès à la formation

Sur demande de l'employeur, évaluation des acquis

Avertissement :

Avant d'accéder à une formation prévue aux points 11.2.3, 11.2.4, 11.2.5 ET 11.2.6 de l'annexe du règlement (UE) 2015/1998 susvisé, un agent doit avoir subi avec succès la vérification de ses antécédents prévue au point 11.1.3 de ladite annexe.

(Dispositions réglementaires européennes et nationales en vigueur) – obligation de l'employeur.

PUBLIC

Toutes personnes autres que les passagers qui doivent avoir un accès non accompagné aux zones de sûreté à accès réglementé.

OBJECTIFS

La formation doit permettre d'avoir une connaissance des mesures applicables dans le cadre de l'accès et de la circulation dans les zones de sûreté à accès réglementé des Aéroports

100 % Réussite **100 % Satisfaction**

REUNION | Imm. Farman, 1er étage | 04 rue Henri Farman | DUPARC | 97 438 SAINTE-MARIE | **+262 262 66 85 85**
GUADELOUPE | Imm. 2626, 1er étage | rue Henri Becquerel | JARRY | 97 122 BAIE-MAHAULT | **+590 590 69 81 80**
GUYANE | 4 Rue de l'Astrolabe | Bâtiment Horizon Boite 7 | 97354 Rémire-Montjoly | **+594 594 10 83 63**
contact@aerokonsult-group.com | www.aerokonsult.com

PROGRAMME

- Connaissance des actes d'intervention illicites déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles

- Connaissance des prescriptions légales applicables :

- Connaissance des éléments contribuant à la mise en place d'une culture de sûreté solide et résiliente sur le lieu de travail et dans le domaine de l'aviation

- Connaissance de la menace interne et la radicalisation

- Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté aérienne, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté

- Compréhension de la configuration du poste d'inspection/filtrage et du processus d'inspection/filtrage ;

- Connaissance des procédures de contrôle d'accès et des procédures d'inspection/filtrage correspondantes ;

- Connaissance des cartes d'identification aéroportuaires utilisées dans cet aéroport ;

- Connaissance des procédures de notification;

PEDAGOGIE

- Formateur certifié ENAC
- Supports certifiés
- Affirmative (cours magistral)
- Interrogative
- TP

VALIDATION

- Contrôle théorique de l'acquisition des compétences, évaluations sommatives et formatives.
- Questionnaire à choix multiples (QCM) ou unique (QCU)
- Note minimale pour réussite à l'examen de 12/20

100 % Réussite **100 % Satisfaction**